



**DEL 22-013**

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE  
COMMUNE D'YVRE L'ÉVEQUE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DATE DE CONVOCATION**

**Le 23 février 2022**

**DATE D’AFFICHAGE**

**Le 23 février 2022**

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

**En exercice : 27**

**Présents : 24**

**Votants : 27**

L’an deux mille vingt deux

Le premier mars à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS**

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Mélanie BOCQUENET, Christian POIRIER, Fanny PIRA, Maryse BAYBAY, Alain GIBERGUES, Delphine FOUQUET, Benoît CHAUVIN, Alain GUICHET, Pascale FÉGER, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Pierre CASTILLON, Éric ANDRÉ, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Philippine DANGRÉAUX, Louis MASSARD, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNÉ, Philippe PAUMIER, Marie CHEVALIER.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 11 mars 2022

et que la convocation au Conseil a été faite le : 23 février 2022

**ETAIENT ABSENTS**

Jérôme DELISLE donne pouvoir à Louis MASSARD, Fabienne LHOMME donne pouvoir à Sylvie LAUTRU, Ghislain LHOMME donne pouvoir à Mickaël JUIGNE.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**SECRETARE DE SEANCE : Alain GIBERGUES**

\*\*\*\*\*

**OBJET : Demande de subvention auprès de la Région des Pays la Loire  
pour la réhabilitation du complexe sportif de l’Ormeau  
Rapporteur : Damienne FLEURY**

La commune d’Yvré l’Évêque souhaite réhabiliter le complexe sportif de l’Ormeau, créé dans les années 70.

Ce projet, inscrit dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique de Le Mans Métropole (orientation stratégique n°4), repose sur trois axes :

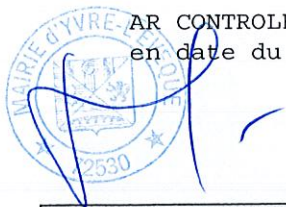
- Réfection des deux terrains de football naturels dotés d’un arrosage automatique et création d’un terrain synthétique (revêtement naturel),
- Réhabilitation des vestiaires-tribunes : restructuration et extension du bâtiment actuel, amélioration de la performance énergétique, création d’un local de stockage de matériels inter associatifs...
- Création d’une aire multisport : réfection d’un terrain de tennis, création d’un terrain de padel et d’une aire de cross-fit...

Notre commune souhaite vivement réhabiliter cet équipement sportif structurant, fréquenté par près de 1.000 utilisateurs (footballeurs, élèves des écoles publiques et privées, élèves du collège Pasteur, centre de loisirs...).

La création d’un terrain synthétique permettra d’alimenter la réserve d’eau des jardins familiaux, s’inscrivant ainsi dans une démarche vertueuse, au regard des objectifs de développement durable. En effet, la faible alimentation actuelle de cette réserve oblige les jardiniers à utiliser le réseau d’eau potable.

La commune d’Yvré l’Évêque, labellisée « Terre des Jeux », souhaiterait conduire ce projet en deux tranches, avec l’objectif d’une mise en service des nouvelles installations, pour les Jeux Olympiques d’été de Paris 2024.

Dans ce cadre, la commune a établi un plan de financement prévisionnel, respectant ces deux phases de réalisation et défini comme suit :



# DEL 22-013

## Plan de financement prévisionnel global (phases 1 et 2) :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT en €	%
Réfection du terrain d'honneur	332 000	DETR 2022	451 500	24,29%
Réfection du terrain 2 (entraînement)	175 000	DETR 2023	478 000	25,71%
Aménagement d'un terrain synthétique (terrain 3)	728 000	Département de la Sarthe	200 000	10,76%
Réhabilitation terrain de tennis/Création terrain padel et cross fit	133 000	Agence Nationale du Sport	254 300	13,68%
Rénovation et isolation des vestiaires tribunes	438 000	FAFA	45 000	2,42%
Travaux complémentaires (dont stationnement)	53 000	Fonds Régional de Développement des Communes (Région Pays de la Loire)	50 000	2,69%
<b>TOTAL</b>	<b>1 859 000</b>	<b>Commune d'Yvré l'Evêque</b>	<b>380 200</b>	<b>20,45%</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>1 859 000</b>	<b>100,00%</b>

## Plan de financement prévisionnel phase 1 :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Aménagement d'un terrain synthétique (terrain 3)	728 000	DETR 2022	451 500
Réfection du terrain 2 (entraînement)	175 000	FAFA	30 000
		Agence Nationale du Sport	90 900
		Région Pays de la Loire	50 000
		Département de la Sarthe	100 000
		<b>Commune d'Yvré l'Evêque</b>	<b>180 600</b>
<b>TOTAL</b>	<b>903 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>903 000</b>

## Plan de financement prévisionnel phase 2 :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT en €
Réfection du terrain d'honneur	332 000	DETR 2023	478 000
Aire de jeux extérieurs (padel, tennis, cross fit)	133 000	Agence Nationale du Sport	163 400
Rénovation et isolation des vestiaires tribunes	438 000	Département de la Sarthe	100 000
Travaux complémentaires (dont stationnement)	53 000	FAFA (fédération française de football)	15 000
		<b>Commune d'Yvré l'Evêque</b>	<b>199 600</b>
<b>TOTAL</b>	<b>956 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>956 000</b>

Dans le cadre de son pacte régional de la ruralité, la Région Pays de la Loire a créé un Fonds Régional de Développement des Communes (FRDC) dédié aux investissements pour les communes de moins de 5.000 habitants en priorisant les projets suivants :

- équipements et services permettant l'insertion des populations, la petite enfance et la jeunesse, l'emploi, la formation,
- équipements et services favorisant la mobilité et les déplacements,
- équipements de proximité dont une commune serait dépourvue.

Le taux maximum de subvention est de 10 % du montant HT des travaux éligibles, avec un plafond de subvention par projet de 50.000 euros.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal de solliciter, au titre de la 1<sup>ère</sup> phase des travaux de réhabilitation du complexe sportif de l'Ormeau, une demande de subvention de 50.000 euros pour l'année 2022 auprès de la région des Pays de la Loire.

**Je vous remercie de bien vouloir adopter cette demande de subvention et d'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

**Je vous remercie de bien vouloir adopter cette demande de subvention et d'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**



AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217203868-20220301-DEL\_22\_013-DE  
en date du 04/03/2022 ; REFERENCE ACTE : DEL\_22\_013

# DEL 22-013

**VOTE**

**Pour : 18**

**Contre : 1**

**Abstention : 8**

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 3 mars 2022

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité  
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame le Maire,  
Damienne FLEURY



